



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 589-25 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2025, celui-ci a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 589-25 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

2. Objet du projet de règlement

Le projet de règlement numéro 589-25 a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de pouvoir, lors de circonstances particulières, autoriser des projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, malgré le fait que les projets dérogent au règlement d'urbanisme.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 3 juin 2025 à 20 h à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir**. Au cours de l'assemblée publique, la Municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du projet de règlement

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures régulières d'affaires.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (450) 460-7838, poste 226 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 13^e jour du mois de mai 2025

(Original signé)
Pierrette Gendron
Directrice générale et
greffière-trésorière